

Numéro de dossier : 1162913020

Unité administrative responsable	Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Il est recommandé :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* », afin de modifier l'affectation du sol sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon et William-Tremblay et Molson.

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la *Charte de la Ville de Montréal* .

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2017-01-23 08:54:57, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe –
Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des
arrondissements